



COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024 A 17H30

A l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Marc LAURENT, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Sylvie ABEL, Françoise SCHMERBER, Jean-Marc RAGOT, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Sandrine LEPRESLE, Chantal MAGISTRIS-----

Absents-Excusés : Nicole DECOSTANZI pouvoir à Sylvie ABEL, Joëlle BRETON pouvoir à Marc LAURENT, René CECCHINEL, Nadine CARLUS pouvoir à Françoise SCHMERBER, Hélène BERNAL pouvoir à Jean-Marc RAGOT, Denis CENTARO, David GIACCONE, Audrey GIROULET pouvoir à Patrick EME, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, Jean-Pierre FUENTES-----

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le compte de gestion du budget communal, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier.

Arrivée de Juan REVERTE à 17h44.

Arrivées d'Hélène GAILLARD et de David GIACCONE à 17h50.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, sous la Présidence de Patrick EME, hors la présence de Monsieur le Maire, par 17 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, approuve le Compte Administratif du budget communal pour l'exercice 2023.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, décide d'affecter les résultats de la manière suivante :
 - En recette de la section d'investissement, à l'article 1068 : 297 260,39 €
 - En dépense de la section d'investissement, à l'article D 001 : 76 169,26 €
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, décide pour 2024 des taux communaux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, suivant le tableau ci-après :

TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX POUR 2023	PRODUITS FISCAUX
Taxe foncière (bâti)	4 983 000	38.95%	1 940 879 €
Taxe foncière (non bâti)	14 900	91.04%	13 565 €
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	265 600	17.00%	45 152 €
TOTAL			1 999 596 €

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 21 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE adopte le budget primitif 2024 de la Commune, avec reprise des résultats de l'exercice 2023 ; autorise également le Maire, à réaliser à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, approuve le compte de gestion du budget annexe des caveaux du cimetière de Gréasque dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, sous la Présidence de Patrick EME, hors la présence de Monsieur le Maire, par 17 voix pour, 5 voix contre :** Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, approuve le Compte Administratif du budget annexe des caveaux du cimetière pour l'exercice 2023.

- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, décide d'affecter les résultats du Budget annexe des caveaux du cimetière de la manière suivante :**
 - Affectation de l'intégrité de l'excédent 2023 au fonctionnement à l'article RF 002 : 2 400 €
 - Pas d'affectation en section d'investissement.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE adopte le budget annexe des caveaux du cimetière pour l'exercice 2024 avec reprise des résultats de l'exercice 2023.**
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dossier et sollicite le Département au titre de l'aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle. Approuve le plan de financement suivant : subvention du Conseil Départemental (60%) : 79 151 € H.T, reliquat à la charge de la commune 52 768 € H.T. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette acquisition sachant que les crédits correspondants seront prévus au Budget Primitif 2024.**
- **Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 18 voix pour, 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE décide de verser à l'association les Amis de la Ste Victoire une subvention de 150 € pour la réhabilitation de patrimoine à la Ste Victoire.**
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser aux associations les subventions suivantes pour aider à leur fonctionnement ainsi qu'au financement de leurs actions spécifiques :**
 - 730 € aux AIL pour le fonctionnement.
 - 200 € à l'Amicale des Chasseurs pour la Journée des Vieux Fusils et 500 € pour le fonctionnement.
 - 450 € à l'Amicale du CCFF pour le fonctionnement.
 - 70 € aux Ateliers du bien-être pour l'organisation de conférences et 80 € pour le fonctionnement.
 - 4 000 € au Basket Club de l'Etoile pour le projet Open Star 3x3 du 2 juin et 1 500 € pour le fonctionnement.
 - 300 € à la Boule Noire pour l'organisation du concours de boules de la ville et le concours de Noël et 200 € pour le fonctionnement.
 - 1 600 € à l'Etoile Sportive de Gréasque pour l'organisation de tournois de football et 3 700 € pour le fonctionnement.
 - 4 000 € à la Foulée de Gréasque pour la Course de la Ronde des Mineurs et 2 000 € pour le fonctionnement.
 - 150 € à Grain de Zen pour leur fonctionnement.
 - 200 € aux Jeux de société pour le fonctionnement.
 - 1 000 € au Karaté et Kobudo pour des stages pour enfants et perfectionnement et 1 000 € pour le fonctionnement.
 - 500 € au Mixte Gréasque Combat pour le fonctionnement.
 - 500 € au Patronage de l'Espérance pour le fonctionnement.
 - 1 500 € à l'association Une Pinte de mots pour l'organisation du Salon du Livre les 11 et 12 mai 2024.
 - 300 € à Saraswati pour le fonctionnement.
 - 850 € à Twirling Bâton pour des stages chorégraphiques et les Championnats et 500 € pour le fonctionnement.
 - 500 € à Vis Ta Mine G pour le fonctionnement.
 - 300 € à l'association des Anciens Combattants pour son fonctionnement, Didier BREART ne prenant pas part au vote.
 - 24 000 € au Comité des Fêtes pour l'organisation des festivités du village, Michel RUIZ, Jean-Marc RAGOT et David GIACCONE ne prenant pas part au vote ; autorise la passation d'une convention d'objectifs à conclure entre la Ville et le Comité des Fêtes, nécessaire pour toute subvention d'un montant supérieur à 23 000 € et autorise le Maire à signer ladite convention.
 - 1 000 € au Judo Club Méditerranéen pour le fonctionnement, Sandrine LEPRESLE ne prenant pas part au vote.
 - 6 000 € au Syndicat d'initiative pour l'organisation du Festival de Jazz et 4 000 € pour le fonctionnement, Michel RUIZ, Joëlle BRETON pouvoir à Marc LAURENT, Hélène BERNAL pouvoir à Jean-Marc RAGOT et Sylvie ABEL ne prenant pas part au vote.
 - 1 800 € à Véloroc pour l'organisation de la Course des Collines et des bosses, et 1 500 € pour le fonctionnement, Françoise SCHMERBER, ne prenant pas part au vote.
 - 90 000 € pour la subvention d'équilibre du CCAS.

- **Le Conseil Municipal à la majorité, par 22 voix pour et 1 voix contre : Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,** décide d'adopter une motion visant à solliciter l'ensemble des Communes de la Métropole afin d'agir auprès de la Présidente pour réformer la politique métropolitaine de gestion des déchets afin notamment :
 - D'harmoniser et de développer les jours d'ouverture et les horaires des déchetteries, avec notamment une ouverture impérative les dimanches matins ;
 - De ne pas limiter le nombre de passages journaliers pour les administrés, afin d'éviter les dépôts sauvages ;
 - De revoir la politique de tarification des professionnels, notamment pour les artisans, dans le but de les inciter à trier et recycler leurs déchets ;
 - De revoir la politique tarifaire imposée aux Communes en instituant un tarif minime et symbolique ;
 - De prévoir une politique d'exemptions pour les structures relevant de l'intérêt général (association d'utilité publique par exemple) ;
 - De mettre en œuvre de nouvelles actions incitatives visant à mieux trier les déchets à la source afin de réduire les déchets ménagers ultimes à traiter (collecte en portes à portes, collecte des déchets verts et des biodéchets...).
- **Le Conseil Municipal à la majorité, par 18 voix pour et 5 voix contre : Nathalie MAUREL, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, Paul GATIAN pouvoir à Sandrine LEPRESLE,** décide de signer la convention avec la Métropole pour la redevance spéciale des déchets, pour une année.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** autorise le Maire à signer deux conventions de servitude avec ENEDIS, pour les travaux d'aménagement de la Place des Martyrs, ainsi qu'un renforcement de réseaux, concernant les parcelles AE n°68 et AE n°214.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 20h07.

Fait à Gréasque, le 16 avril 2024

Le Maire,

Michel RUIZ



